



Le

microcrédit

professionnel



les clés de
la banque

LES GUIDES BANCAIRES
N°4 / Financement

CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR :



**Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901

Directeur de publication : Maya Atig

Imprimeur : Concept graphique,

ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis

Dépôt légal : mars 2025

SOMMAIRE

En quoi consiste le microcrédit professionnel ?	4
Quelles sont les conditions d'obtention ?	6
À quoi sert l'accompagnement ?	8
Comment procéder ?	10
Comment demander un microcrédit professionnel ?	14
L'essentiel	16

Introduction

Vous avez un projet d'entreprise ? Votre situation ou votre capacité de remboursement ne vous permet pas d'accéder directement au crédit bancaire ? Le microcrédit professionnel peut être une solution pour vous lancer dans la création ou la reprise d'une entreprise, par exemple si vous êtes en recherche d'emploi... On vous présente ses caractéristiques et les démarches pour en bénéficier.

Il ne doit pas être confondu avec le microcrédit personnel qui vise à financer des biens de consommation ou des services, par exemple dans le cadre du maintien ou de la reprise d'un travail.

En quoi consiste le microcrédit professionnel ?

Le microcrédit professionnel est réglementé :

- **il finance la création, la reprise ou le développement** d'une activité professionnelle ;
- son montant **maximum** est fixé à **17 000 €** ;
- sa durée de remboursement est de **5 ans** maximum ;
- son **taux d'intérêt varie** selon l'organisme qui étudie la demande et son partenaire bancaire. Le taux est généralement plus élevé qu'un prêt bancaire standard en raison de l'accompagnement qui est apporté.

Sa particularité, c'est qu'il :

- est **accordé via un organisme, association ou réseau** habilité dans le cadre d'un accompagnement global du porteur de projet ;
- bénéficie d'un mécanisme de **garantie**.

En effet, le Fonds de Cohésion Sociale couvre les banques contre le risque de non-remboursement du prêt, à hauteur de 50 à 80% selon les cas.

Le microcrédit peut venir compléter un prêt bancaire, en complément ou en s'y substituant.

**Quelles sont
les conditions
d'obtention ?**

Pour obtenir un microcrédit professionnel, vous devez remplir plusieurs conditions :

- avoir la **capacité de rembourser** le microcrédit demandé ;
- avoir créé ou repris l'**entreprise** depuis **moins de 5 ans**, ou être en cours de création ;
- avoir **3 salariés maximum** ;
- n'exercer votre activité qu'**en France**.

ATTENTION Si vous êtes en situation de surendettement, la Banque de France devra valider le projet.

À quoi sert l'accompagnement ?

La présentation de votre projet est déterminante pour convaincre vos interlocuteurs de financer votre entreprise. Pour demander un microcrédit, vous devez vous adresser à un réseau d'accompagnement qui analysera votre projet et votre situation financière.

L'accompagnement est ainsi **obligatoire** dans le cadre d'un microcrédit pour vous aider à :

- construire votre **projet** ;
- bénéficier d'un **appui** pendant tout ou partie du microcrédit, de la demande jusqu'au complet remboursement ;
- assurer la **pérennité** de votre entreprise.

Il est le plus souvent assuré par l'association qui accorde le financement et/ou apporte sa garantie, pendant une période souvent égale à celle du financement lui-même.

**Comment
procéder ?**

Si votre capacité à rembourser est suffisante, l'organisme de microcrédit vous proposera de contracter un microcrédit avec lui s'il est habilité ou il vous aidera à constituer votre dossier en vue de sa présentation à une structure partenaire. Celle-ci étudiera alors votre dossier avant de vous octroyer ou non le microcrédit demandé.

Parmi les **associations habilitées à distribuer des microcrédits**, vous pouvez vous rapprocher de :

- **l'ADIE, association pour le droit à l'initiative économique**, particulièrement pour le conseil et le financement des entrepreneurs demandeurs d'emploi et bénéficiaires de minimas sociaux ;
- **l'Institut de Microcrédit (ex-Créa-sol)**, association qui propose un accompagnement et distribue des microcrédits professionnels aux entreprises.

Vous pouvez contacter les **réseaux accompagnants** :

- **France Active** analyse les projets, met en relation avec les établissements financiers et propose une garantie aux prêts accordés ;
- **Initiative France** conseille et finance les entrepreneurs. Elle propose aussi des prêts d'honneur sans intérêt ni garantie ;
- **Réseau Entreprendre** soutient les initiatives à impact positif (sociétal et environnemental) et propose un accompagnement entrepreneurial de pairs à pairs ;
- **BGE** propose un accompagnement individualisé à la création, y compris dans les démarches de financement auprès des banques et des associations.

Pour connaître l'ensemble des associations situées près de chez vous, rapprochez-vous de votre chambre de commerce et chambre des métiers.



Plusieurs banques sont partenaires des réseaux d'accompagnement. Elles sont essentielles dans le dispositif soit parce qu'elles délivrent directement le microcrédit professionnel aux entrepreneurs accompagnés, soit parce qu'elles refinancent les associations qui peuvent délivrer ces microcrédits.

Comment demander un microcrédit professionnel ?

1. Prenez contact avec une association distribuant des microcrédits ou un réseau accompagnant.

2. Expliquez votre projet au cours des entretiens proposés en présentant votre :

- domaine d'activité ;
- business model ;
- état d'avancement ;
- plan de financement ;
- besoin d'accompagnement...

3. Quand le projet est au point, l'**organisme** le fait passer en commission. Celle-ci **accepte ou refuse l'octroi du microcrédit professionnel**, ou vous oriente vers des établissements financiers.

En 2023, près de 81000 microcrédits professionnels ont été accordés, soit une hausse de 7,9% en un an.

L'ESSENTIEL

Le microcrédit professionnel

- Le microcrédit professionnel finance les projets d'installation, création, reprise ou développement d'une activité professionnelle.
- Il s'adresse aux personnes aux faibles revenus qui ne peuvent pas forcément obtenir un crédit bancaire.
- L'accompagnement est un élément essentiel et obligatoire.
- L'Adie, l'Institut de Microcrédit, France Active, Initiative France et BGE font partie des réseaux accompagnants.

lesclesdelabanque.com

